



## Vente commerciale agressive

Par **Nila77**, le **25/07/2018** à **07:19**

Bonjour,

Je me suis rendu chez un cuisiniste au début du mois de juillet 2018, pour des informations. Ils étaient 2 à me mettre la pression sans que je m'en rende compte et je suis reparti avec un bon de commande signé. J'ai donné un chèque d'acompte de 1.200 € qui a été encaissé dans la foulée, pas de vente à crédit, le métré a été fait 2 jours après, j'ai fait toutes ces démarches dans la précipitation et la pression du cuisiniste. Je suis donc allé voir les avis sur ce cuisiniste, difficile à trouver d'ailleurs, il y a même un commentaire qui dit qu'il force a bien les noter pour pouvoir publier un commentaire. Le service après vente c'est zéro, meuble mal montés, électro ménager HS. J'ai vu qu'il n'y a ni siège social ni directeur de l'enseigne.

Je voudrais savoir comment annuler le bon de commande si possible. Depuis, je suis contrarié, j'ai la boule au ventre et j'ai rdv avec eux pour leur donner 40 % pour passer commande prochainement.

Merci.

Par **morobar**, le **25/07/2018** à **07:46**

Bonjour,

[citation]Je voudrais savoir comment annuler le bon de commande si possible . [/citation]

Vous ne pouvez pas sans décision de justice.

Mais vous pouvez exiger une qualité 100% et le bon fonctionnement des appareils ménagers, car votre observation pour des appareils neufs parait suspecte.

[citation]j'ai rdv avec eux pour leur donner 40% pour passer commande[/citation]  
Encore ?

Par **Nila77**, le **25/07/2018** à **19:42**

Merci pour votre retour

Par **Visiteur**, le **25/07/2018** à **20:05**

Bonjour

Qu'avez vous signé ?

Que devez vous signer de plus ?